

RÈGLEMENT DU CONCOURS OPTIMITRAC

Organisateur

Le concours est organisé par Optimitrac SRL, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 15 rue de Senzeilles à 5650 Fontenelle, Belgique.

Période du concours

Le concours se déroulera du 6 au 10 décembre 2023, inclus, à l'occasion de la foire Agribex 2023, qui se tiendra à Brussels Expo.

Conditions de participation

Pour participer au concours, il faut :

- Être majeur (âgé de plus de 18 ans) ;
- Résider en Belgique ;
- Se rendre sur le stand d'Optimitrac situé dans le hall 5 - Stand 51.01 à Brussels Expo ;
- Remplir le formulaire de participation sur le stand d'Optimitrac ;
- Cocher la case par laquelle le participant marque son accord pour recevoir la newsletter d'Optimitrac.

Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le dernier jour du salon, le 10 décembre 2023 à 18h. Le gagnant sera désigné au hasard parmi les participants ayant rempli le formulaire de participation.

Résultat du concours

Le résultat du concours sera publié sur la page Facebook d'Optimitrac le 10 décembre 2023 en soirée. Le gagnant sera également recontacté par téléphone personnellement dans les 7 jours ouvrables après la clôture du concours.

Gain

Le gagnant recevra une reprogrammation moteur d'une valeur maximale de 1250€ à réaliser uniquement sur un véhicule agricole et suivant les possibilités de communication avec le calculateur moteur.

La reprogrammation moteur sera réalisée dans les ateliers d'Optimitrac situés rue de Senzeilles 17 à 5650 Fontenelle.

Publication du gain

Le gagnant marque son accord pour que lors de la réalisation de la reprogrammation moteur faisant l'objet du gain, cela soit publié avec des photos sur les réseaux sociaux d'Optimitrac et que son nom soit mentionné.

Protection de la vie privée

Optimitrac prend au sérieux la protection de la vie privée des participants. Les données personnelles collectées lors du concours seront traitées conformément à la politique de confidentialité d'Optimitrac, disponible sur le site internet d'Optimitrac.

Recours

En cas de litige, seul le tribunal de l'arrondissement judiciaire de Charleroi est compétent.

Langue du règlement

Le règlement du concours est rédigé en langue française.